

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

**Séance du 6 février 2023**

Séance ordinaire du Conseil municipal, du 6 février 2023 à 19h00, présidée par monsieur le maire, André Perron et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers Marc Bégin, Yves Bond, Denys Gosselin, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

La directrice générale, Sarah Lévesque et la directrice générale adjointe, Hélène Dumais sont aussi présentes.

Le conseiller, Lee Brazel, a motivé son absence.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à **19h00**.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2023-02-01**

Il est proposé par **Denys Gosselin** d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point divers suivant :

11.1 Casques de hockey - Achat

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2023**

**2023-02-02**

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que le procès-verbal du 9 janvier 2023, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Les citoyens présents posent leurs questions.

Le maire s'exprime sur le nouveau rôle d'évaluation et sur la taxation.

**5. DEMANDES DES CITOYENS**

**5.1 Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés - Don**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

**5.2 Fondation Pauline Beaudry - Invitation GALA DE MAGIE**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

**5.3 Le refuge Lobadanaki - Demande d'aide financière**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

#### **5.4 SYRAE - Invitation fondue fromage**

Le conseiller, Yves Bond, se retire de la discussion.

**2023-02-03**

CONSIDÉRANT QUE la relève agricole permet de transférer les terres à des exploitants ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de soutenir la relève pour attirer de nouvelles familles dans notre milieu ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de payer deux billets pour la fondue fromage organisée par SYRAE au coût de 85 \$ chacun ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **5.5 Prolongation du projet de table de concertation contre les violences conjugales et sexuelles basées sur le genre - Appui**

**2023-02-04**

CONSIDÉRANT QUE les violences faites aux femmes de toutes origines et d'appartenances doivent cesser ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'appuyer la Table d'action et de concertation de lutte aux violences faites aux femmes dans le Haut-Saint-François qui vise à :

1) pérenniser les activités du *Réseau des partenaires uniEs contre les violences basées sur le genre* ;

2) amplifier les activités et les analyses déjà instaurées en les adaptant aux besoins et aux enjeux particuliers des femmes racisées, des femmes âgées et des femmes en situation de handicap ;

ET de remettre à Madame Jinny Mailhot, directrice générale du CDC du Haut-Saint-François, la lettre d'appui signé par monsieur le maire, André Perron.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **5.6 Journée Natalie Champigny - Invitation**

**2023-02-05**

CONSIDÉRANT QUE cette levée de fonds entraîne des répercussions directes sur la qualité de vie des élèves de l'École des Trois-Cantons ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de remettre un don de 100 \$ et de faire l'achat de deux billets au coût de 20 \$ chacun ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **6. RAPPORT DU MAIRE**

#### **6.1 Représentations politiques et présences aux comités**

Les sujets abordés lors de la séance de la table des maires à la MRC sont :

Le contrôle des airbnb, RÉCUP Estrie, suivi des ressources en aménagement, MADA-Familles, FRR volet 4 et la Persévérance scolaire.

André Perron, maire, a assisté :

Le 12 janvier, à la réunion sur le schéma d'aménagement à la MRC  
Le 17 janvier, à la rencontre MADA-Familles à Bury  
Le 18 janvier, à la rencontre avec le député de Mégantic, François Jacques  
Le 29 janvier, au brunch des élus organisé par la Chambre de commerce du HSF  
Le 30 janvier, à une réunion à Cookshire  
Le 31 janvier, à la rencontre des pompiers de Saint-Isidore-St-Malo  
Le 2 février, à la rencontre du comité Vitalisation de la MRC  
Le 3 février, à l'École des Trois-Cantons pour la remise du chèque pour le dîner intergénérationnel ;

Le conseiller, Marc Bégin, a assisté :  
Le 19 janvier, au comité de l'ORH ;

Le conseiller, Yves Bond, a assisté :  
Le 11 et 16 janvier ainsi que le 1<sup>er</sup> février, au CA de la Coopérative de solidarité de Saint-Isidore-de-Clifton ;

Le conseiller, Denys Gosselin, a assisté :  
Le 10 janvier à la rencontre de l'âge d'or et au comité MADA  
Le 12 janvier, au schéma d'aménagement à la MRC  
Le 17 janvier, à la rencontre MADA-Familles à Bury ;

La conseillère, Marie-Michèle Turgeon, a assisté :  
Le 11 janvier, au comité RH pour les entrevues d'embauche  
Le 3 février, à une rencontre à l'École des Trois-Cantons ;

Le conseiller, Pierre Blouin, a assisté :  
Le 19 janvier, au comité des Loisirs de la MRC.

#### **6.1.1 Radio communautaire du HSF - Appui**

Le conseil ne donne pas suite à ce point.

#### **6.1.2 Rencontre député - Suivi**

Le maire informe le conseil des points abordés avec le député de Mégantic, François Jacques :

La coopérative de solidarité de Saint-Isidore-de-Clifton  
Le contrat avec le ministère des Transports du Québec, MTQ  
Suivi de la demande de subvention pour la réfection de la salle des Loisirs

#### **6.1.3 Mois de l'Histoire de noir.es en Estrie - Invitation 5@7**

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

#### **6.1.4 MADA-Familles- Adoption de la politique et du plan d'action**

**2023-02-06**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes âgées et des familles;

CONSIDÉRANT l'augmentation des aînés au sein de notre population ;

CONSIDÉRANT QU'il faut répondre aux besoins croissants des aînés pour les maintenir dans notre milieu de vie ;

CONSIDÉRANT QUE les familles dynamisent notre milieu ;

CONSIDÉRANT QUE les familles nécessitent des services répondant à leurs besoins ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton désire un milieu de vie de qualité, sécuritaire et inclusif pour les aînés et les familles ;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'adopter la politique MADA-familles et son plan d'action d'une durée de 5 ans.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

##### **6.1.5 MADA-familles-Création d'un comité de suivi**

**2023-02-07**

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA-familles ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence des élus responsables des questions familiales et aînées (RQFA).

Ce comité sera composé des 6 membres suivants :

- La conseillère # 5, Marie-Michèle Turgeon, responsable de la famille ;
- Le conseiller # 3, Denys Gosselin, responsable des aînés ;
- Daniel Fortier, bénévole ;
- Julie Pouliot, bénévole ;
- Isabelle Blouin, bénévole ;
- Hélène Dumais, directrice générale adjointe, responsable administrative

LEQUEL comité aura le mandat :

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu ;
- De faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l'évolution des actions ;
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté ;
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

##### **6.2 Correspondance MAMH**

La directrice générale présente au conseil les documents reçus par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

##### **6.3 Correspondance MRC du HSF**

La directrice générale présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François du dernier mois.

## **7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

### **7.1 Administration**

La directrice générale commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 janvier 2023 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

### **7.1.1 Bureau municipal - Corrections à apporter**

**2023-02-08**

CONSIDÉRANT QUE l'inspection de l'édifice municipal par A1 Gestion parasitaire a soulevée des correctifs à apporter au bâtiment pour éviter l'infiltration des rongeurs ou autres parasites ;

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU de mandater les employés municipaux pour effectuer les diverses réparations identifiées par la firme A1 Gestion parasitaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **7.1.2 Séance photo corporative-Annulation de la résolution 2022-12-10**

**2023-02-09**

Il est proposé par ***Denys Gosselin***

ET RÉSOLU d'annuler la résolution 2022-12-10 puisqu'une soumission inférieure a été obtenue ;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **7.1.3 Séance de photo corporative- Soumission**

**2023-02-10**

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue par Patrice Amyot-Photographie est nettement inférieure à la soumission de Mélanie Godbout Photographie ;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU de mandater Patrice Amyot-Photographie pour la prise de photos des membres du Conseil et des employés au coût de 377,61 \$ taxes incluses ;

ET de 40 \$/hr. pour des demandes supplémentaires ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **7.1.4 Visages régionaux - Mandat**

**2023-02-11**

CONSIDÉRANT la nécessité d'attirer de nouvelles familles pour vitaliser notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE le FRR volet 4 permet de financer une démarche d'attractivité territoriale ;

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU de mandater Visages régionaux inc pour une analyse de l'attractivité du territoire et la conception d'une identité visuelle, d'une plateforme de marque et d'un plan d'attractivité au coût de 40 241,25 \$ taxes incluses ;

ET d'autoriser, la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **7.1.5 CPTAQ-Demande d'autorisation pour une gravière**

**2023-02-12**

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'exploitation d'une gravière sur le lot 5 403 254 pour une période de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricoles du Québec, pour la partie du lot 5 403 254 d'une superficie 4.23 ha sur un total de 189.6 ha en vue d'abaisser des affleurements rocheux ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'autres espaces disponibles car il s'agit d'une demande qui ne peut être faite que sur le lot du propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont motivés comme suit :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		MOTIVATION
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ;	Sol représentant des facteurs limitatifs très sérieux où aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent puisque forte présence de pierres et de relief
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Non propice à l'agriculture
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4 du deuxième aliéna de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19,1)	L'utilisation d'une partie de ce lot comme gravière n'entravera pas le développement des activités agricoles sur les lots avoisinants. La route 253 longeant le lot est une route où transit les véhicules lourds.
4	Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;	S/O
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;	La ressource doit être exploitée là où elle est présente.
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;	Des entreprises se trouvent dans le secteur

7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;	L'activité s'effectuerait sur une petite superficie à au moins 1 m au-dessus de la nappe phréatique, les sols arables seront conservés sur le site en vue de leur utilisation pour la restauration finale et le site serait remis à l'état d'agriculture. Le potentiel agricole serait amélioré dû au fait que les contraintes topographiques actuellement présentes sur le site serait corrigées par le réglage lors de la restauration.
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture selon une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées	La superficie du lot demeure la même.
9	L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;	Amélioration du lot pour permettre les activités d'exploitation forestière exercées par le propriétaire du lot.
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Permet une source locale pour l'approvisionnement du gravier.
11	Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée.	Dévitilisation du territoire

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de recommander la présente demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) conditionnellement à ce que la circulation des véhicules lourds se fasse selon la signalisation routière en place.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

##### **7.1.6 Adjointe administrative - Embauche**

**2023-02-13**

CONSIDÉRANT la charge croissante de travail administratif ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'embaucher Maude Rousseau comme adjointe administrative aux conditions stipulées au contrat de travail ;

ET d'autoriser le maire, André Perron, à signer le contrat de travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**7.1.7 Portable adjointe administrative-Achat**

**2023-02-14**

CONSIDÉRANT QUE le portable de la directrice générale adjointe est transféré à l'adjointe administrative ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de faire l'achat d'un portable pour la directrice générale adjointe au coût de 2 293,85 \$ taxes incluses chez TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**7.1.8 Coop de solidarité- Avance de fonds - Annulation résolution 2022-12-31**

**2023-02-15**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-31 ne comportait pas tous les détails concernant l'avance de fonds ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'annuler la résolution 2022-12-31.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**7.1.9 Coop de solidarité - Avance de fonds**

**2023-02-16**

Pierre Blouin se retire des discussions.

CONSIDÉRANT QUE la Coop de solidarité de St-Isidore de Clifton est en démarrage ;

CONSIDÉRANT QUE les entrées de fonds de la Coop de St-Isidore de Clifton sont reportées après la période des fêtes ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton remette un don de 50 000 \$ à la Coop de solidarité de St-Isidore de Clifton à même les surplus non affectés ;

ET pour permettre le démarrage avant les fêtes, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton autorise une avance de fonds de 100 000 \$ à la Coop de solidarité de St-Isidore de Clifton, provenant du FRR volet 4, pour un montant de 50 000 \$, remboursable au 31 octobre 2023 et 50 000 \$ provenant d'un loyer payé d'avance pour l'utilisation d'un entrepôt situé sur les terrains de la Coop de solidarité de St-Isidore de Clifton, débutant le 1<sup>er</sup> mai 2023 au montant de 3 250 \$ / mois ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**7.2 Sécurité publique**

**7.2.1 Rapport service incendie**

Quatre sorties ont eu lieu au mois de janvier 2023.

### **7.3 Voirie**

#### **7.3.1 Rapport de voirie**

Le maire, André Perron, fait un résumé des différents travaux de voirie effectués au cours du dernier mois.

#### **7.3.2 Adoption des dépenses EVL**

**2023-02-17**

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de déposer le rapport des dépenses de l'entretien de la voirie locale (EVL).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **7.3.3 Appel d'offres gravier**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

### **7.4 Environnement**

#### **7.4.1 Enjeu de conversion de couvert forestier à autres usages**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

### **7.5 Loisirs**

#### **7.5.1 Bibliothèque-Statistiques**

Point d'information

#### **7.5.2 En Estrie, ça bouge-Bilan été-automne 2022**

**2023-02-18**

CONSIDÉRANT le succès de plusieurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE maintenir une offre d'activités de loisirs et culturelles pour les citoyens est un mandat de la municipalité ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de poursuivre une deuxième année avec le défi existant et d'ajouter un deuxième défi pour l'année 2023 pour un montant de 6 369,63 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **7.5.3 Loisirs MRC-Compte rendu**

Le conseiller, Pierre Blouin fait le résumé de sa rencontre des Loisirs à la MRC.

#### **7.5.4 Don de terrain de la Fabrique**

**2023-02-19**

CONSIDÉRANT QUE le terrain de la Fabrique excède grandement ses besoins ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton développe un sentier du conte sur la portion du terrain derrière la Place Auckland et l'école ;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique désire céder une partie du terrain à la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton pour 1\$ ;



**2023-02-22**

**7.5.7 Programme Expérience Emploi Jeunesse – Demande de subvention**

CONSIDÉRANT QUE le salaire offert par le Programme Expérience Emploi Jeunesse est financé à 100 % pour un montant maximum de 10 000 \$ ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une subvention additionnelle de 4 000 \$ pour du mentorat ;

CONSIDÉRANT les besoins en entretien paysagé et en loisir ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de demander l'aide financière du programme Expérience Emploi Jeunesse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**8. RÈGLEMENT**

**8.1 Dépôt du règlement 2023-165 régissant la démolition d'immeubles**

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public, le conseiller, Denys Gosselin, dépose le projet de règlement 2023-165 régissant la démolition d'immeubles.

**8.2 Avis de motion du règlement 2023-165 régissant la démolition d'immeubles**

Le conseiller, **Denys Gosselin**, donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le règlement 2023-165 régissant la démolition d'immeubles.

**9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES**

**2023-02-23**

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 230 285,17 \$ en référence aux chèques nos 202300073 à 202300134 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2021-149 totalisent 38 998.35 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 38 307.86 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**10. CORRESPONDANCE DU MOIS DE JANVIER 2023**

**2023-02-24**

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**11. DIVERS**

**11.1 Casques de hockey - Achat**

**2023-02-25**

CONSIDÉRANT QUE des jeunes moins expérimentés fréquentent la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE des familles n'ont pas les moyens d'offrir à leurs jeunes des casques;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de faire l'achat de deux casques au coût de 50 \$ avant taxes ;

ET de les identifier au nom de la municipalité ;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS**

Aucun public est présent dans la salle.

**13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2023-02-26**

Il est proposé par *Pierre Blouin*

De clore la présente séance à **20h58** l'ordre du jour étant épuisé.

***Je, André Perron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

---

***André Perron, maire***

---

***Hélène Dumais, directrice générale adjointe***